



DECLARATION SNES-FSU CAPA VENDREDI 7 FEVRIER 2020 AVANCEMENT D'ECHELON DES CPE

Nous siégeons aujourd'hui à la CAPA des CPE dans un contexte social toujours agité. De nombreuses mobilisations ont lieu partout dans le pays pour dénoncer la politique de notre gouvernement, et en particulier la réforme des retraites. Ce mouvement social, d'une ampleur sans précédent, touche de nombreuses branches et la durée bat chaque jour son propre record. Les différentes stratégies du gouvernement (négociation par secteur, faux retrait de l'âge pivot...) ont laissé intacte la détermination pour le retrait.

Le Conseil d'État a donc rendu public son avis sur le projet de création d'un régime universel de retraite présenté en Conseil des ministres vendredi 24 janvier. C'est un désaveu cinglant de la stratégie gouvernementale qui confirme nos analyses. Cette réforme est injuste et dangereuse. Elle méprise les formes réglementaires et législatives.

D'autre part, le Conseil d'État confirme ce que le SNES-FSU dénonce depuis la publication du rapport Delevoye : les CPE, les enseignant-es, les chercheur.es sont parmi les grand.es perdant.es de la réforme, leur forte mobilisation dans le mouvement de grèves et de manifestations interprofessionnelles en est le témoin. Le Conseil d'État confirme ce que nous savions : le gouvernement s'est moqué de ses agent.es.

En effet, l'engagement du gouvernement de les revaloriser par le biais d'une loi de programmation est battu en brèche : le Conseil d'État déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car «ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution».

Pour le SNES-FSU, le retrait de ce projet de loi s'impose.

Concernant l'éducation en particulier, la crise est profonde.

Les conditions pour la rentrée 2020 sont dégradées. Les DHG arrivent dans les établissements, bien souvent en baisse. Groupes et options disparaissent, la quantité d'heures supplémentaires explose.

Les réformes en cours comme celles du lycée, et plus particulièrement du Baccalauréat et des E3C continuent à faire des ravages. La mobilisation réunit élèves, parents d'élèves et enseignants. Tous sont conscients des conséquences graves que fait porter cette réforme sur l'égalité républicaine, avec la disparition du Baccalauréat en tant que diplôme national, premier grade universitaire. Depuis deux semaines, à l'occasion des E3C, des actions fortes se sont déroulées dans notre académie comme sur l'ensemble du territoire. Aux grèves de surveillance, aux blocages ont succédé des refus de composer nombreux devant un désordre institutionnel qui va en s'aggravant : embauche de surveillants de fortune, sujets totalement ou partiellement erronés, sujets diffusés sur le net, conditions et durée des épreuves différentes d'un lycée à l'autre..., et pour finir, appel à l'intimidation et aux menaces contre les enseignants, aux menaces et à l'utilisation de la force contre les lycéens. C'est intolérable ! Répression et autoritarisme ne peuvent être une réponse aux larges mobilisations.

Notre ministre ose déclarer qu' « il n'y avait pas de climat anti-Blanquer dans l'Éducation Nationale», ose affirmer que 99,9 % des enseignants soutenaient la réforme. Pourtant, c'est bien sa politique qui est rejetée par la majorité de la communauté éducative. C'est d'une tout autre attitude comme d'une autre politique dont la société a besoin.

Le SNES-FSU a interpellé le Ministre dans un courrier du 3 février 2020.

La loi de transformation de la Fonction Publique prévoit entre autres la suppression dès janvier 2020 de l'examen collectif des promotions et des mutations, les Rectorats prenant les décisions pour chaque collègue sans réunir aucune instance paritaire et sans avoir à se justifier. Pourtant, fondées à la Libération, les CAP sont une garantie contre l'arbitraire. Les représentants des personnels y sont élus au suffrage universel direct : leurs rôles de vérification de l'équité, de garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutations, de promotions et d'avancement, sont connus et reconnus. Les Commissions Administratives Paritaires, lieux d'échanges fructueux, font chaque année la preuve de leur efficacité, le travail des commissaires paritaires et des services du rectorat étant complémentaires.

C'est pourquoi le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation de la loi fonction publique qui porte une grave atteinte aux droits des agents et aux principes républicains.

Nous nous présentons donc à cette dernière CAPA consacrée notamment à l'avancement accéléré d'échelon avec tous ces éléments à l'esprit. Les modalités de ces nouvelles carrières se rapprochent de notre mandat d'avancement à rythme unique. Pour rappel, les écarts de carrières entre les collègues pouvaient atteindre 10 ans, contre 2 ans désormais. La déconnexion totale entre évaluation et avancement demeure une revendication.

Notre ordre du jour sera ainsi consacré aux deux derniers accrocs à savoir le passage du 6ème échelon au 7ème, ainsi que celui du 8ème échelon au 9ème.

Concernant les documents fournis, nous nous étonnons de la présence d'un avis non renseigné. Une campagne de rattrapage des rendez-vous de carrière n'a-t-elle pas été mise en place comme dans d'autres académies ? Il n'est pas acceptable que des dysfonctionnements administratifs du Ministère pénalisent les collègues dans leur carrière. Cela crée une rupture d'équité. D'autre part, le tableau d'avancement concernant l'échelon 9 questionne pour ce qui concerne les critères de départage retenus. Par ailleurs, les tableaux ne mentionnent pas le restant de l'année précédente.

Ces remarques démontrent une fois de plus, l'utilité de l'examen par les CAP des tableaux d'avancement des collègues.

Nous rappelons que le SNES-FSU défend un avancement d'échelon au rythme le plus favorable, le raccourcissement des premiers échelons de la classe normale pour un accès au 4ème échelon dès deux ans de carrière et la déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière. Il défend l'extension du dispositif « ASA » à l'ensemble des conditions d'exercice difficiles (affectation dans tout établissement classé REP+ ou REP avec un classement élargi à la réalité du terrain, affectation en ZR, affectation avec complément de service dans un autre établissement...). Enfin, le SNES-FSU défend un accès non contingenté à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Nous remercions les services pour leur travail, nous en connaissons la charge, de plus en plus importante.

Les commissaires paritaires CPE SNES-FSU